

rangea avec une coquetterie particulière ; sa veste de velours vert faisait admirablement ressortir sa taille souple et élégante. Il fut décidé que Cécile se promènerait en calèche.

A une heure, on partit ; le temps était magnifique, l'air pur et calme. Claire animait son cheval du fouet et de la main : excellente et hardie cavalière, elle le maniait admirablement, et plus l'animal fougueux bondissait écumant et machait le sol sous ses pieds, plus elle semblait insouciant et inattentive, faisant siffler sa cravache, ou s'amusant à frapper en passant les feuilles qui pendaient agitées aux branches des arbres. Cécile tremblait à la voir ainsi s'élançant à travers les allées, et chaque fois que Claire se rapprochait de la calèche, elle lui criait d'une voix émue et tremblante : "Ma sœur, je t'en supplie, ne galoppe pas si vite ; tu me fais peur : ce cheval t'emportera."

Et Claire lui faisait en souriant un signe de la main et s'éloignait plus rapide que le vent.

Bientôt le marquis d'Alaincourt et son fils arrivèrent ; tous deux étaient à cheval. Ludovic, après avoir complimenté Claire sur sa bonne grâce à cheval, sur l'habileté avec laquelle elle maniait le cheval, vint saluer Mlle Cécile et se tint pendant près d'un quart d'heure penché à la portière.

—Ne vous croyez pas plus long-temps forcé de rester auprès d'une petite pensionnaire, lui dit enfin Cécile, car votre promenade serait ainsi peu agréable.

Ludovic allait répondre, lorsque Cécile ajouta : Voici Claire qui vous attend, et son cheval s'impatiente. Mon Dieu ! comme il se cabre... il me fait bien peur. Allez vite, Monsieur, allez vite.

Ludovic ne put maîtriser un mouvement involontaire de mauvaise humeur, qui passa comme un éclair sur les traits de son visage. Il salua respectueusement Mlle Cécile de Flauville et tourna bride.—Quelques minutes après, il partit au galop avec Mlle Claire.

—Oh ! mon Dieu ! dit Cécile en les voyant s'éloigner, malheur, il arrivera quelque malheur.

Et elle suivit des yeux les deux chevaux qui s'éloignaient, aussi loin que son regard put les suivre.—Quand donc, pensa-t-elle, oserai-je monter à cheval comme ma sœur ?

BARON DE BAZANCOURT.

(La suite au prochain numéro.)

L'INSTITUT.

QUEBEC, SAMEDI. 6 MARS 1841.

L'encouragement que le public a bien voulu donner au JOURNAL DES ETUDIANS nous permet d'étendre le cadre de ce journal qui paraîtra à compter de ce jour sous le nom de L'INSTITUT, format folio, tous les Samedis, au même prix modique de SEPT SCHELLINGS ET DEMI par an. Les derniers arrivages nous ont mis en possession des publications que nous avions demandées d'Europe, et l'une d'elles va nous fournir les moyens de consacrer spécialement une partie de cette feuille aux arts et aux sciences. Nous republierons régulièrement les procédés des Académies Européennes, ou au moins un abrégé des matières les plus importantes qui auront occupé leur attention ; ce qui ne pourra manquer d'intéresser une classe nombreuse de nos lecteurs, et de remplir un vœu qui se fait sentir dans les journaux de ce pays.

Dans cette partie utile, nous mettrons en première ligne les travaux des Sociétés Scientifiques et Littéraires de ce pays, et nous les solliciterons de nous faire parvenir ou du moins de nous permettre de publier un analyse de leurs procédés.

L'industrie et les arts mécaniques occuperont aussi une grande place dans notre feuille, d'autant que l'on est plus à même de profiter immédiatement de leurs avantages en en faisant l'application dans les différents arts que l'on cultive ici.

Nous continuerons de nous occuper de Littérature et donnerons aussi un précis de nouvelles. Le choix des morceaux littéraires sera fait avec soin, et toujours dans un but moral et éclairé.

Nous osons croire que les améliorations que nous faisons en ce moment, nous procureront une augmentation dans la liste de nos abonnés, et nous avons pris sur nous de faire parvenir en premier numéro de L'INSTITUT à tous ceux qui avaient souscrit au Journal des Familles, et à beaucoup d'autres personnes qui ne se trouvent pas sur cette liste, pensant que comme nous nous étions très rapprochés du plan de ce journal, elles voudraient bien nous favoriser de leur encouragement.

Nous les prions s'ils ne désirent pas s'abonner, nous signifier leur intention en nous renvoyant notre publication.

On espère que notre jeunesse de toutes les classes si belle, si avide de connaissances, comme elle vient d'en donner un éclatant témoignage, dans l'initiative qu'elle a prise à l'occasion de L'INSTITUT VATTENMARE, s'empressera de soutenir cette feuille, publiée plus dans son intérêt que dans celui d'aucune autre section de la société. C'est le haut et honorable appel qu'elle a fait de l'Institut qui nous a suggéré l'idée de donner ce nom à notre Journal, et nous espérons qu'elle mettra autant d'empressement à le faire réussir que nous tâcherons de le rendre l'image du premier et de remplir les désirs de cette noble jeunesse dans laquelle nous avons tant d'espérance.

Par un oubli bien involontaire, nous avons omis d'annoncer au public, que J. CREMAZIER, écuyer, avocat, de cette ville, se propose sous peu de publier un traité qu'il intitule "Le Droit Criminel Anglais," traduit de Blackstone, Chitty, Russell et autres criminalistes célèbres d'Angleterre. L'ouvrage contiendra environ 800 pages 8vo. et sera publié en trois livraisons, à raison de dix chelins chacune. Les souscriptions seront reçues à Québec, aux librairies de MM. Fréchette et cie. Cary et cie. et à la bourse.

Connaissant la réputation de ce Monsieur, nous sommes persuadés que la liste des souscriptions doit être déjà remplie, ou que du moins elle ne peut tarder de l'être.

On voit par le *Courrier des Etats-Unis* du 27 Février dernier, que le Révérend FORBES JANSON Evêque de Nancy, a du prêcher à l'Eglise St. Pierre (*Barclay street*) Dimanche, le 28 Février.

GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

On pourrait presque dire que la population entière de la ville s'est portée Mardi à l'Assemblée qui a eu lieu pour considérer s'il était à propos d'adopter les plans de Mr. VATTENMARE. La vaste salle des séances de la Chambre d'Assemblée était remplie d'une foule pressée, ainsi que la galerie, et des centaines de personnes ont été obligées de s'en retourner, n'ayant pu se procurer de places, au nombre desquelles nous sommes fâché d'apprendre qu'il se trouvait beaucoup de Dames, car quoi qu'on eût donné ordre de laisser libre pour les Dames le passage de la garde-robe dans la salle, et une partie des banquettes, la foule devint, dès l'heure fixée, si grande, si pressée, qu'il n'y eut pas moyen de l'empêcher d'encombrer le passage et de faire irruption dans l'endroit réservé aux Dames.

Jamais empressement, jamais enthousiasme, jamais unanimité pareils ne s'étaient vus parmi notre population sans distinctions de classes, d'origine, et de sexe même : un grand nombre de Dames honorèrent et ornèrent de leur présence l'Assemblée de Mardi au soir. Qui douterait après cela du succès de la noble entreprise en contemplation ?

Nous ne pourrions publier pour aujourd'hui que les Résolutions qui ont été adoptées, espérant pouvoir dans notre prochaine feuille publier un précis des discours qui ont été prononcés, entre autres un brillant exposé par M. VATTENMARE de ses travaux et de ses succès dans la poursuite de son système. Les autres Orateurs furent Mr. le Maire, qui en sa qualité de président expliqua le but de l'Assemblée, et MM. Morin, Neilson, Lundy, Vanfelson et E. Parent, moteurs de résolutions.

Il n'est pas besoin de parler des applaudissements, des acclamations, surtout lorsque la parole des orateurs avait trait à M. VATTENMARE, et aux avantages de son système. On en peut juger dans une réunion de 2 à 3000 personnes, animées du plus chaleureux enthousiasme.

Ci-suivent les résolutions :—

Sur motion de A. N. Morin, écuyer, secondée par le Dr. Bardy.

Résolu,—Que c'est avec orgueil et avec plaisir que nous avons vu la Jeunesse de cette ville prendre l'initiative dans la poursuite d'une entreprise propre à favoriser puissamment son avancement intellectuel, et hâter l'époque où ce pays prendra place parmi les peuples les plus avancés dans le sentier des arts, des sciences et de la civilisation.

Sur motion du Dr. Douglas, secondée par M. Murray.

Résolu,—Que le système d'échange de livres, d'objets d'arts et de science, imaginé par M. Vattenmare, est une des idées les plus utiles, les plus fécondes en heureux résultats qui aient jamais été conçues pour le bonheur et l'avancement de l'humanité ; propre au moyen des relations scientifiques qu'elle établira entre tous les peuples, à faire naître et à raviver les sentiments de bienveillance qui doivent exister entre eux pour leur avantage mutuel.

Sur motion de Mr. Vanfelson, secondée par Mr. Chambers.

Résolu,—Que la Cité de Québec, une des plus anciennes villes de cet hémisphère, ne saurait hésiter un instant à prendre les mesures nécessaires pour entrer dans la grande et avantageuse association scientifique formée par les efforts méritoires du célèbre philanthrope qui se trouve maintenant au milieu de nous.

Sur motion de Mr. G. B. Faribault, secondée par Mr. John Fraser.

Résolu,—Que le Conseil de Ville de cette Cité soit prié de se charger de prendre en main les mesures propres à réaliser les vues de cette assemblée, avec l'assurance que les citoyens de cette ville contribueront volontiers aux moyens pécuniaires nécessaires à l'accomplissement de ces vues, et que le président de cette assemblée soit prié de communiquer les procédés de cette assemblée au Conseil de Ville de cette Cité.

Sur motion de l'honorable John Neilson, secondée par Mr. Henry Atkinson.

Résolu,—Qu'il entre dans les vues et les espérances de cette assemblée, que l'établissement à être formé en cette ville pour répondre au plan de Mr. Vattenmare, ne soit pas seulement un lieu de dépôt pour livres, instruments, objets d'art et de science, mais qu'aus-sitôt que les circonstances le permettront, on y attachera aussi l'enseignement dans les différentes branches des connaissances humaines, surtout au moyen de cours gratuits, pour l'avantage des classes peu fortunées, et hors des heures de travail.

Sur motion de Mr. Etienne Parent, secondée par Mr. N. Aubin.

Résolu,—Qu'un comité soit nommé pour exprimer, s'il est nécessaire, les sentiments et les vues des citoyens de cette ville dans le cours des conférences ou discussions sur les détails des mesures à être adoptées afin de mettre à exécution les intentions de cette assemblée, et que les Messieurs qui ont proposé et secondé les résolutions de cette assemblée, ainsi que le Président et le Secrétaire composant le dit comité, avec pouvoir de s'adjoindre un nombre de citoyens des différentes parties de cette cité ne devant pas être moindre de vingt-cinq.

Sur motion du révérend Mr. Lundy, secondée par Mr. L. Massue.

Résolu,—Que cette assemblée ajoute un vote de remerciements aux nombreux témoignages de reconnaissance dont Mr. Vattenmare a été l'objet dans tous les pays où il a travaillé à introduire son heureux système, en attendant que le monde entier lui donne une marque de gratitude digne de tout le bien qu'il aura fait aux hommes.

Sur motion du Dr. Bardy, secondée par Mr. J. N. Bossé.

Résolu,—Que nous joignons nos remerciements à ceux de l'Assemblée de Vendredi dernier, à la Société Littéraire et Historique de Québec, à l'Institut des Artisans et aux propriétaires de la Bibliothèque de Québec, pour la généreuse disposition qu'ils ont apportée de faire tout en leur pouvoir pour secondar les vœux de leurs concitoyens à l'égard de la grande œuvre qui nous occupe ; et que nous espérons que les conférences qui vont avoir lieu entre leurs députations et celle du conseil de ville auront un heureux résultat.

Sur motion de L. Massue, écuyer, secondée par Ed. Burroughs, écuyer.

Résolu,—Qu'il soit voté des remerciements à l'honorable Edouard Caron, notre digne Maire, pour l'habileté avec laquelle il a présidé cette assemblée.

W. B. LINDSAY, Secrétaire.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le bateau à vapeur le *Britannia*, parti de Liverpool le 4 Février nous a apporté nos nouvelles d'Europe, dont nous avons fait le résumé de nouvelles qui suit :—

ANGLETERRE.—La Reine a ouvert le parlement le 26 Janvier, par un discours dans lequel Sa Majesté annonce qu'elle avait conclu un traité pour la pacification du Levant avec l'Autriche, la Prusse, la Russie ou la Turquie. Que les mesures en exécution de ce traité, contre Méhémet-Ali ont été couronnées d'un succès complet.—Qu'elle avait envoyé une force navale ou militaire pour demander réparation des torts causés à quelques uns de ses sujets, et nommé en même temps des plénipotentiaires pour traiter sur ces matières avec le gouvernement Chinois, et que ces plénipotentiaires étaient d'après les derniers rapports en négociation avec ce gouvernement.—Que l'Espagne et le Portugal entre lesquels il s'était élevé des difficultés au sujet de la navigation du Douro, avaient accepté sa médiation.—Qu'elle a conclu des traités pour la suppression de la traite des nègres avec les républiques Argentine et d'Haïti ; et enfin qu'il sera soumis des mesures au parlement relatives à l'administration de la justice et aux loix des pauvres.

On a remarqué l'omission du nom de la France dans ce discours ; mais les deux chambres n'ayant point le ministère, ont témoigné beaucoup de bienveillance pour ce pays, et le désir de cultiver son amitié.

On n'avait pas reçu de nouvelles plus récentes de la Chine. Le froid avait été extrêmement sévère en Angleterre et sur le continent de l'Europe. Plusieurs personnes avaient été gelées à mort à Londres.

FRANCE.—Fortifications de Paris.—Les discussions sur cette mesure ont été très longues et très vives et n'étaient pas finies aux dernières dates.

Dans la séance du 1er février, la discussion générale a été close, et la discussion des articles a commencé. Après quelques observations du Général Paixhans, l'article 1er du projet de loi du gouvernement, approuvé par la commission, a été mis aux voix par assis et levé, et voté par une forte majorité. Cet article est conçu comme il suit : "Une somme de 140,000,000 de francs est spécialement consacrée aux travaux des fortifications de Paris."

Art. 2.—Les travaux comprendront, 1o. Une ligne d'enceinte continue, embrassant les deux côtés de la Seine, bastionnée et terrassée, avec dix mètres d'escarpement recouverts de maçonnerie. 2o. Des travaux extérieurs casernés."

Le premier paragraphe de cet article et le second ont été adoptés à une grande majorité, après quelques mots de réponse faite par le rapporteur de la commission contre les divers amendements proposés par l'opposition.

On lit dans le *Moniteur* de Paris :

"Le 12 janvier, un des officiers du Sultan a quitté Constantinople pour Alexandrie, porteur d'un firman par lequel Sa Hautesse accorde officiellement à Méhémet-Ali la possession héréditaire de l'Egypte."

"Le 11 du même mois, Méhémet-Ali avait rendu la flotte turque."

ESPAGNE ET PORTUGAL.—Les lettres et les journaux de Lisbonne annoncent que la dangereuse question de la navigation du Douro peut être considérée comme pacifiquement résolue, autant du moins que cela dépend du Portugal. Malgré le mauvais vouloir des membres de l'opposition de la chambre des députés, lesquels se sont absentés dans l'espoir de rendre les délibérations impossibles, les divers articles du traité réclamé par l'Espagne ont été discutés et adoptés le 16 janvier. Le correspondant du *London Chronicle* écrit cependant, que la paix est loin d'être assurée parce que le gouvernement espagnol veut la guerre, et en a besoin pour faire diversion aux dissensions civiles ; il ne tardera pas à trouver un nouveau prétexte pour ressusciter les difficultés qui viennent d'être écartées.

EMPRUNT DE 450 MILLIONS.—On lit dans le *Sicil* :

"Le 19 janvier, le ministre des finances a présenté à la chambre un projet de loi relatif à un emprunt de 450 millions, qui doivent être appliqués aux travaux des Ponts et Chaussées et des départements de la guerre et de la marine, jusqu'à l'année 1848."

Le *Courrier Français* du 1er février annonce que le ministère a ratifié le traité Buenos-Ayres.

La Gazette de France et plusieurs autres Journaux ont été saisis à Paris pour avoir publié des lettres attribuées à Louis Philippe ; elles seraient de 1829 et 1830. Ces journaux sont poursuivis pour crime de faux et pour offense envers le Roi. On trouve dans les lettres de 1830, qui auraient été écrites à Taleyrand, ces paroles :—

"En thèse générale, ma résolution la plus sincère et la plus ferme est de maintenir inviolables tous les traités qui ont été conclus depuis quinze ans entre les puissances de l'Europe et la France. Quant à ce qui concerne l'occupation d'Alger, j'ai des motifs plus particuliers et plus puissants encore pour remplir fidèlement les engagements que ma famille a pris envers la Grande-Bretagne..."

"N'est-ce pas assez pour les cabinets de Vienne et de Pétersbourg, et peuvent-ils ignorer le danger qui a existé pour la Russie dans les plans et le système de défense adoptés par les Polonais sous le Prince Adam, et peuvent-ils vouloir oublier combien ils nous sont redevables, à nous qui avons été les seuls et puissants moteurs des mesures qui ont paralysé ces plans, neutralisé ce système, et réalisé les paroles prophétiques de Sébastiani."

SWISSE.—Des troubles ont éclaté dans les cantons de Soleure et d'Argovie qui venaient d'être dotés de constitutions libérales. Les insurgés appuyés par le parti aristocratique et les moines ont été défaits, et les monastères supprimés.

Agents.

Montréal.—Mr. F. CING-MARS.

Rivière du Loup.—Mr. LEON CARON.

Trois-Rivières.—Mr. L. S. GARCEAU.

St. Michel.—B. POUILLON, Écuyer.

Kamouraska.—A. DUPERRÉ, Écuyer.

Les personnes qui désireraient se charger de l'agence de ce Journal dans les campagnes, sont priées de nous le faire savoir.

ANNONCES.

A VENDRE OU A LOUER, cette superbe propriété, rue St. Olivier, ci devant la résidence de Mr. Remy Quirouet ; s'adresser au sousigné ANT. A. PARENT, Notaire. Québec, 7 Mars 1841.

Leçons de Piano Forte

à être données à domicile, aux prix les plus modérés.—S'adresser à ce bureau. Québec, 7 Mars, 1841.

DES RECHERCHES ayant été faites avec l'intermédiaire du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, par les amis de Mr. PATRICK DELMOUR, que l'on suppose avoir perdu la vie durant les insurrections en Canada, pour information relative à l'état de ses affaires ; on prie toute personne qui pourrait posséder quelque information à ce sujet, de vouloir bien les communiquer à ce Bureau, pour les transmettre aux parties qu'elles concernent.

Par Ordre, T. C. MURDOCH,

Secrétaire en Chef.

Maison du Gouvernement, }

Montréal, 13 Janvier, 1841. }

A être publié dans la Gazette Officielle et autres journaux, durant l'espace de deux semaines.

Le sousigné informe respectueusement le public que son imprimerie renfermant un matériel assez considérable, il peut confier les ouvrages suivants, au plus court avis, dans l'une ou l'autre langue :—Affiches, grandes et petites ; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur ; Catalogues, Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux funérailles, Cartes de visites, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc., etc.

J. V. DELORME.

Québec, 7 Mars 1841.